Dernière mise à jour : 14/11/2017

Suivi jeunes agriculteurs

© CA57

DÉFINITION DE L'ACTION

Partenaire historique et reconnu du suivi post-installation, la Chambre d'Agriculture de la Moselle accompagne chaque année 50 jeunes installés dans le suivi de leur projet professionnel.

Le conseiller d'entreprise accompagne sur la durée le nouvel installé dans le début de son parcours professionnel.

En s'appuyant sur l'approche globale de l'exploitation, il réalise chaque année un diagnostic de situation afin d'aider le jeune installé à pérenniser sa structure.

Il met en évidence les marges de manœuvre possibles, coordonne si nécessaire l'intervention de spécialistes (techniciens spécialisés, juriste…), propose et chiffre des scénarios d'amélioration.

Enfin, il facilite les échanges entre jeunes agriculteurs en organisant une journée groupe facultative chaque année (facultative). L'objectif de cette journée est de faire un point sur l'évolution des réglementations (JA, fiscalité, PAC, social…) et de créer une dynamique de groupe par le biais d'une visite thématique.

LES MOYENS

- 7 ingénieurs et techniciens, spécialistes de l'approche globale et référents dans leurs domaines : économie, gestion, installation, finance, réglementation, transmission, juridique, patrimoine, fiscal et social
- Présence à Metz et sur les 3 antennes décentralisées de la Chambre d'Agriculture (Morhange, Sarrebourg, Thionville/Yutz)

LES BÉNÉFICES

- Suivi du bon déroulement du projet par rapport à la prévision
- Ajustement du projet d'installation si nécessaire
- Echange d'expériences avec son conseiller et d'autres jeunes
- Pérennité de l'installation renforcée
- Anticipation des décisions

LE CHIFFRE

2 installés sur 3 en suivi

PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes installés avec les aides de l'Etat, depuis moins de 5 ans
- Jeunes installés sans les aides de l'Etat, depuis moins de 5 ans (CAP JA : Contrat d'Accompagnement Personnalisé Jeune Agriculteur)

MODALITÉS

- un suivi global de l'exploitation pendant 5 ans
- un rendez-vous avec un conseiller d'entreprise au moins 1 fois/an
- une journée groupe annuelle facultative
- remise d'un compte-rendu comportant un diagnostic de la situation

TARIFS

Tarifs et conditions sur demande
Tarif préférentiel

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil

Chambre d'Agriculture de la Moselle
64 avenue André Malraux
CS 80015 - 57045 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 66 12 30 - Fax : 03 87 50 28 67
mail : accueil@moselle.chambagri.fr
www.moselle.chambre-agriculture.fr

CONTACT
Olivier BOHN, conseiller au 03 87 66 12 49
mail : olivier.bohn@moselle.chambagri.fr
Référent : Olivier BOHN